

x et d. led(it) jour.

Aujourd huy **quinziesme** du mois de **decembre mil six cens trente sept** avant midy regnant louys &a dans la ville de villemur &a pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne dans ma boutique, ont compareu noble françois de ruffou sieur de montgairal arnaud gaubil, jean vidal et anthoine boyer consulz modernes dud(it) villemur faizant en lad(ite) qualite pour et au nom de la communauté de lad(ite) ville, lesquelz ont dict et represanté que **des l entrée en léurs charges ilz auroient trouvé lad(ite) communauté tellement chargee et pressee d affaires** que cella les auroict obligés de conferer souvant avec le sieur jean vaissier escuyer et()scindic de lad(ite) ville, des moyens qu'ilz pourroient tenir **pour y remedier et donner quelque soulagement a lad(ite) communaute,** & trouvé que **le plus convenable remede estoict de poursuivre vivement leurs devantiens consulz et autres personnes quy ont administres les affaires d'icelle,** quy sont entre autres, les sieurs **jean belon, m(aîtr)e michel vaissier, joanathan delaroque m(aîtr)e pierre gabriel paucy anthoine gay et leurs consortz,** a rendre compte et prester le relliqua des deniers par eux imposés et levés durant leur administra(ti)on pour estre employés au payement des creantiers de ladicte communauté soit de leur principal ou des intherestz suivant ce qu'ilz sont destines, dont **lesd(its) s(ieu)rs consulz auroient prié** et chargé fort expressement **led(it) sieur vaissier scindic quy auroict promis de()s() employer** avec grand soing et affection particuliere, **mais en vain puis qu'au prejudice de sa promesse** et du bien des affaires d'icelle communaute **il l a sy fort negligé et mesprize** qu'il n()en a qu'azy tenu aucung compte s'estant s(e)ullement contenté de retirer le compte dud(it) sieur belon sans rien plus f(air)e depuis le quinziesme d octobre dernier passé, ains

.....
iiii^c xxii

au contraire se dict executé sur ses biens propres et particuliers a la requeste de dam(ois)elle jeanne de *gaute* vefve du sieur *comerc* une

desdictes creantieres & a fait plusieurs et diversses protesta(ti)ons contre ladicte communauté et particuliers obliges avec luy envers lad(ite) dem(ois)elle des despans domaiges et()intherestz qu il prethend souffrir a cause de lad(ite) eecu(ti)on au lieu de la f(air)e casser comme faicte au prejudice des inhibi(ti)ons fautes a icelle dam(ois)elle en vertu de l arrest du conseil portant deffances aux creantiers des communautes d agir contre ceux quy se sont obliges pour les debtes d icelles estans conprins ainsy qu()est celluy de lad(ite) dam(ois)elle dans les estatz qu'en ont este dressés et()veriffies par messieurs les com(missai)res a ce depputes par sa majesté et de poursuivre les sus nommes et autres comptables a vuyder les mains des deniers

qu'ilz ont comme dict est inposes et leves et qu'ilz dettiennent
de lad(ite) communaute / c()est pourquoy attendu que ledict s(ieu)r vaissier
scindic s()est rettiré en la ville de th(ou)l(ous)e & que le debvoir de sa
charge l'oblige non seulement aux choses susd(ites) mais encore
de remedier aux autres vigeances et presantes asfares de lad(ite)
communauté dont il a cognoissance particuliere, lesdictz sieurs
consulz ont requis moy dict not(air)e d'en rettenir acte pour le luy
f(air)e nottiffier affin n()en prethende cause d ignorance, ains aye a()y
satisfaire et()pourvoir en toute diligence, autrement et en cas
de refus mesprix ou negligence plus longue ont proteste et
protestent contre led(it) s(ieu)r vaissier scindic tant de la perte desd(ites) asfares
que de tous despans domaiges et()intherestz & en general de tout
ce qu()ilz peuvent et doibvent, osfrant iceux sieurs consulz d()y
contribuer de leur costé ensemble de bailher les actes necessaires
et()faire tout ce quy sera raisonnable faict et recitte
en presance de m(aîtr)e jean malbert gresfier, samuel

.....
lacoste et pierre grelleau pra(tici)ens de villemur signes avec
lesd(its) sieurs consulz et moy no(tai)re requis

Montgairal Gaubil, consul

J. Vidal, consul

Lacoste, p(rese)nt P. Grelleau, p(rese)nt

Bascoul, not(aire)